



MANAGEMENT 3.0

LICENSE AGREEMENT FOR FACILITATORS

Version 4.0 - 15 mars 2021

Contrat de licence pour les facilitateurs Management 3.0

Introduction

Il s'agit d'un accord entre :

Gestion 3.0 B.V.
Weena 690 (16e étage)
3012 CN Rotterdam
Les Pays-Bas
TVA : NL 8525.30.699 B01

et

données du titulaire de la licence

<nom du facilitateur>

<adresse postale>

<pays>

<adresse électronique>

(ci-après dénommé "vous").

Le présent accord décrit les conditions relatives à l'utilisation du matériel créé et promu par Management 3.0 B.V, sous la marque

Management 3.0

(ci-après également appelée "la marque"), qui est la propriété de Management 3.0 B.V., lors d'événements ou de sessions organisés et animés par vous et d'autres personnes sous la même marque.

Lorsque cet accord parle de matériel(s) ou de contenu, il fait référence à tout le matériel créé par Management 3.0 et fourni à des facilitateurs agréés.

Par exemple : Les supports sont les suivants : illustrations, produits téléchargeables, supports marketing, objectifs d'apprentissage par module, structure des ateliers et objectifs d'apprentissage par atelier, guide d'identité visuelle, jeux de diapositives, croquis, exemples de tableaux de conférence, etc.

Numéro de contrat

Cet accord porte un numéro de contrat. Veuillez l'utiliser dans votre communication avec Management 3.0 lorsque vous faites référence à cet accord dans vos demandes de renseignements ou vos paiements.

M30-1001

Préparation des facilitateurs agréés (FL)

Avant d'être autorisé à animer les ateliers de Management 3.0 vous devez d'abord assister à une session d'accueil organisée par la Management 3.0 ou par des représentants désignés de Management 3.0. Après avoir participé à la session d'intégration, vous serez autorisé à animer des événements de Management 3.0. Management 3.0 proposera au moins une session par mois.

Par exemple : Vous signez le contrat et payez la facture le premier jour de septembre. Vous aurez accès aux documents dans les cinq jours ouvrables. Toutefois, vous ne pouvez pas programmer d'événements dans notre plateforme d'ateliers avant d'avoir assisté à la séance d'embarquement. Si vous assistez à la session d'embarquement, en décembre, vous serez autorisé à programmer votre premier atelier en décembre. Cependant, vous êtes autorisé à utiliser le matériel dans les sessions de coaching, à vous promouvoir en tant que FL, à promouvoir la marque, vous serez visible sur la page des facilitateurs, vous aurez accès à Slack, etc.

C'est à vous de choisir l'approche et la méthode pour vous développer en tant que FL. Vous pouvez décider de co-faciliter avec un FL existant au moins une fois afin d'acquérir de l'expérience en tant que facilitateur. D'autres options sont de regarder les sessions enregistrées des créateurs de contenu, de lire la littérature suggérée, d'assister à plusieurs événements ou sessions de différents FL, et/ou de participer à des événements en ligne organisés par Management 3.0 B.V.

En tant que FL, vous avez le droit d'assister gratuitement aux événements ou aux sessions de tout autre FL (à des fins d'apprentissage et d'amélioration mutuels). Toutefois, les autres FL peuvent fixer une limite au nombre de places disponibles et peuvent exiger une compensation pour couvrir les frais de restauration, de lieu et de matériel. Cela ne s'applique qu'aux ateliers pour lesquels aucun accord de licence supplémentaire n'est nécessaire.

Par exemple : Vous pouvez vous adresser à un autre animateur et assister à son atelier. Il ou elle peut vous facturer une petite somme pour le déjeuner et le café, par exemple. Il appartient

au FL organisateur de décider si vous pouvez participer en tant que participant ou seulement en tant qu'observateur.

Par exemple : Un FL qui n'est pas éligible pour animer l'atelier sur l'Agilité en RH n'a pas le droit d'assister à un atelier sur l'Agilité en RH donné par une FL qui a signé le contrat de licence d'Agilité en RH.

Frais de licence

Management 3.0 B.V. prélèvera une redevance de licence (voir management30.com/fees) par an. La durée minimale de la licence est d'un an. La première année, une redevance d'embarquement supplémentaire est perçue pour accéder à tous les systèmes.

En plus, Management 3.0 B.V. :

1. Fournit des didacticiels, des jeux de diapositives, des illustrations, des objectifs d'apprentissage par module, etc. pour tous les ateliers et modules Management 3.0 ;
2. Offre une plate-forme pour l'enregistrement des événements, le suivi des participants et la promotion de vos ateliers via le site web de Management 3.0 ;
3. Promeut la marque dans le monde entier pour vous soutenir en tant que FL dans les ateliers de vente ;
4. Fournit une plate-forme permettant aux FL d'entrer en contact avec Management 3.0 BV et d'entrer en contact avec d'autres FL ;
5. Fournit du matériel de marketing à LF pour pouvoir promouvoir des ateliers et d'autres événements Management 3.0 ;
6. Met régulièrement à jour les didacticiels et les modules.

Tant que vous êtes abonné à ce service (en tant que personne physique), vous pouvez accéder aux services et au matériel fournis par Management 3.0 B.V.

La licence débute - au plus tard - dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de votre paiement, qui peut être n'importe quel jour du mois.

Vous nous autorisez à modifier les droits de licence, avec un maximum de 5 %, au maximum une fois par an, sans qu'il soit nécessaire de mettre à jour cet accord.

Prolongation de la licence

Nous vous demanderons, onze mois après le début de votre licence, si vous souhaitez la prolonger. Si vous ne la prolongez pas, la licence prendra automatiquement fin.

Si vous prolongez votre licence (ou dans les 29 jours) :

-
- Vos données sont conservées sur la plateforme
 - Pas de frais d'embarquement
 - Bon de 50 euros pour la boutique en ligne de Management 3.0

Si vous prolongez votre licence après une interruption d'un à six mois :

- Vos données sont conservées en tant que facilitateur sur la plateforme (sans période de pause)
- Les frais de démarrage sont les mêmes que pour les nouveaux facilitateurs

Si vous prolongez votre licence après une interruption de six à douze mois :

- Vos données sont conservées en tant que facilitateur sur la plateforme (avec une période de pause)
- Les frais de démarrage sont les mêmes que pour les nouveaux facilitateurs
- Obligation de réassister à la séance d'embarquement avant de pouvoir programmer des ateliers

Si vous prolongez votre licence après une interruption de douze à vingt-quatre mois :

- Vos données en tant que facilitateur ne sont **pas** conservées sur la plateforme
- Les frais de démarrage sont les mêmes que pour les nouveaux facilitateurs
- Obligation de réassister à la séance d'embarquement avant de pouvoir programmer des ateliers

Si vous prolongez votre licence après une interruption de vingt-quatre mois :

- Vos données en tant que facilitateur ne sont **pas** conservées sur la plateforme
- Les frais de démarrage sont les mêmes que pour les nouveaux facilitateurs
- Obligation de réassister à la séance d'embarquement avant de pouvoir programmer des ateliers
- Vous devrez répondre aux critères comme toute personne n'ayant jamais été facilitateur

Lorsque vous prolongez votre licence, vous êtes toujours tenu de signer un nouveau contrat de licence. Dans certains cas, cela peut être fait en utilisant la plateforme, sinon via un système de signature numérique.

Utilisation du contenu par les facilitateurs

Management 3.0 B.V. vous fournira le contenu (diapositives, illustrations, objectifs d'apprentissage, etc.) pour tous les événements, sessions et modules utilisant la marque. Ce matériel est exclusivement collecté par Management 3.0 et fourni et maintenu par nos créateurs de contenu et traducteurs. Le matériel, y compris les droits d'auteur et les marques déposées qui vous sont fournis par Management 3.0 B.V. sous le nom de marque, est la propriété de Management 3.0 B.V. ou de leurs créateurs de contenu respectifs.

Management 3.0 B.V. garantit détenir les droits exclusifs de vous fournir une licence d'utilisation des matériaux de la marque. Nous attendons de vous que vous fournissiez à Management 3.0 B.V. un retour d'information sur l'utilisation du contenu lors de tout événement ou session que vous avez facilité.

Par exemple : Après avoir animé un atelier de fondation, vous recevrez dans les 24 heures un courrier électronique automatisé dans lequel nous vous demanderons de nous indiquer les modules que vous avez utilisés, le nombre de participants et tout autre commentaire que vous souhaiteriez partager avec Management 3.0. Ces informations sont utilisées pour calculer les paiements de redevances et nous donnent un aperçu de l'utilisation des modules.

Les FL sont autorisés à utiliser le matériel pour les ateliers et/ou les événements de la marque (en personne ou en ligne) et à promouvoir leurs ateliers et/ou événements de la marque.

Par exemple : Vous pouvez utiliser les diapositives d'un atelier de fondation pour former les participants au Management 3.0, mais vous êtes également libre d'utiliser un tableau blanc. Tant que vous couvrez les objectifs d'apprentissage d'un module, cela ne pose pas de problème.

Vous n'êtes autorisé à utiliser le matériel fourni par Management 3.0 que dans des sessions interactives et en direct ou dans une session enregistrée d'une heure maximum chacune pour soutenir explicitement un atelier en direct ou servir de contenu gratuit pour promouvoir la marque ou vous-même en tant qu'animateur.

Par exemple, vous ne pouvez pas utiliser les modules et/ou les illustrations pour créer un environnement d'apprentissage en ligne. Nous ne considérons pas qu'il s'agit d'une expérience d'apprentissage interactive ou en direct. Vous êtes autorisé à faire un webinaire gratuit sur l'introduction au Management 3.0.

Lorsque votre licence en tant que FL prend fin, vous n'êtes plus autorisé à utiliser aucun des matériaux fournis dans le cadre de ce contrat de licence. Toute copie numérique réalisée doit être détruite au moment où votre licence expire.

Ateliers et événements organisés par FL

Nous pensons que chaque FL devrait utiliser l'approche qui correspond à ses compétences. Cependant, nous sommes convaincus que la formation depuis le "fond de la salle" est une excellente approche.

Il y a un nombre maximum de participants par atelier standard : 20.

Par exemple : Les ateliers standard sont les suivants : Fondation, Fondements en ligne, etc. Vous êtes libre d'avoir plus de participants dans un Conference Talk ou un autre type d'atelier.

Un atelier standard devrait toujours couvrir les objectifs d'apprentissage tels que définis par le Management 3.0.

Par exemple : Un atelier de base couvrira toujours les expériences d'apprentissage des huit modules de base plus les résultats d'apprentissage généraux tels que définis par le Management 3.0. Si votre client souhaite également en savoir plus sur Hire Great People, vous pouvez prolonger l'atelier et ajouter le module correspondant. Cependant, vous devez également couvrir les expériences d'apprentissage prédéfinies.

Vous êtes autorisé à prolonger un atelier standard de 25 % de la durée par défaut, mais vous devez toujours au moins utiliser la durée définie par le Management 3.0.

Par exemple : Un atelier de fondation peut être prolongé jusqu'à 20 heures, un atelier en ligne sur les principes fondamentaux peut être prolongé jusqu'à 12,5 heures. Un atelier de fondation ne peut jamais être inférieur à 16 heures.

Les heures par défaut d'un atelier standard doivent toujours être "interactives et en direct". Il n'est pas permis de remplacer les heures en demandant aux participants de regarder des documents enregistrés sur le Management 3.0.

Il est permis de prolonger un atelier standard avec des documents enregistrés Management 3.0. Dans les ateliers personnalisés, vous êtes autorisé à inclure 25 % de matériel Management 3.0 enregistré. Cependant, cela doit être inclus dans le temps total défini pour l'atelier sur la plateforme des ateliers. Management 3.0 BV reçoit des paiements pour l'utilisation des matériaux.

Par exemple : Un atelier en ligne sur les principes de base doit toujours représenter au moins 10 heures d'expérience en classe. Il est possible d'ajouter deux heures pour améliorer l'atelier grâce à des documents enregistrés sur la gestion 3.0 que les participants regardent entre les sessions, si ces documents apportent une valeur ajoutée à l'expérience d'apprentissage.

Par exemple : Vous animez un autre atelier, appelé Scrum Leadership. Six heures sont des sessions interactives sur les modules Management 3.0, et vous demandez aux participants de regarder deux heures de matériel Management 3.0 enregistré. Vous créez un événement de huit heures sur la plateforme.

En tant que FL, vous êtes autorisé à programmer un atelier du type "Autre atelier" et à l'appeler "Atelier Management 3.0" lorsqu'au moins 75 % des heures sont utilisées pour les modules Management 3.0.

Par exemple : Vous pouvez programmer un autre atelier de 16 heures, l'appeler Management 3.0 Extra et utiliser six modules de l'atelier de base et parler de n'importe quel autre sujet, par exemple Scrum à grande échelle, et l'appeler encore Atelier Management 3.0. Lorsque plus de 25 % du temps n'est pas consacré à des sujets définis dans les objectifs d'apprentissage d'un module Management 3.0, vous n'êtes pas autorisé à l'appeler un atelier Management 3.0. Cependant, vous devez quand même enregistrer les heures où vous avez utilisé les supports ou les objectifs d'apprentissage d'un module Management 3.0 sur la plateforme en tant qu'événement privé. Par exemple, si vous animez un atelier de trois jours sur Scrum à grande échelle et que vous utilisez au total quatre heures de diapositives Management 3.0 pour expliquer le Delegation Poker et la Grille de célébration, vous devez créer une session privée de quatre heures sur la plateforme. Veuillez noter qu'il n'est pas autorisé d'appeler votre atelier personnalisé comme un atelier standard Management 3.0 ou de créer des similitudes avec celui-ci.

Toute personnalisation que vous effectuez en rapport avec la marque reste votre propriété exclusive. Il vous appartient de garantir que vos personnalisations ne portent pas atteinte aux droits des tiers.

Frais de participation des facilitateurs

Pour tout atelier ou événement dénommé Management 3.0, pour lequel vous êtes financièrement récompensé (au-delà de la simple compensation du voyage et du logement), y compris en étant payé par un employeur, vous acceptez de payer un montant fixe par heure en fonction du lieu de l'événement (voir management30.com/fees).

Par exemple : Vous êtes employé par la société ACME en tant que facilitateur. Vous animez un atelier de fondation interne. Vous devez inscrire cet atelier sur notre plateforme et payer les frais comme décrit sur management30.com/fees.

Par exemple : Vous êtes un coach indépendant et vous animez une session de deux heures sur la délégation et l'autonomisation pour l'entreprise ACME. Vous devez inscrire cette session de deux heures sur notre plateforme et payer les frais comme décrit sur management30.com/fees.

Par exemple : Vous êtes invité à la conférence Agile Africa pour animer un mini atelier Management 3.0 où vous parlerez du Délégation Poker et des Moving Motivators, en utilisant les diapositives officielles. Vous ne serez rémunéré que pour le voyage et l'hébergement. Vous

devez vous inscrire à cette session de deux heures dans notre plateforme, mais aucun frais ne sera exigé.

Un "atelier complet d'une journée" compte pour huit heures, et un "atelier de deux jours" pour seize heures. D'autres exemples courants sont les présentations d'une heure, les séances de jeu de deux heures et les séminaires de quatre heures.

Par exemple : L'atelier de fondation sera toujours compté comme au moins 16 heures, l'atelier en ligne sur les principes fondamentaux sera toujours compté comme au moins 10 heures, etc. Pour vos autres ateliers personnalisés, le nombre réel d'heures sera compté.

Cette structure de frais s'applique toujours, que l'événement ou la session soit commercialisé sous la marque ou non. Mais elle n'est applicable que sur la partie de l'événement ou de la session dans laquelle les matériels officiels, par exemple les diapositives, les illustrations ou les objectifs d'apprentissage, fournis par Management 3.0 B.V., sont utilisés.

Par exemple : Vous organisez un atelier de trois jours sur Scrum, Scrum à l'échelle, etc., et pendant ces trois jours au total, quatre heures seront consacrées au Delegation Poker et au Moving Motivators. Dans ce cas, vous devez créer un événement de quatre heures sur la plateforme et payer une redevance pour quatre heures d'utilisation du matériel de la marque.

En tant que FL, vous êtes responsable du paiement des frais de l'événement . Si vous organisez un événement ou une session avec des partenaires commerciaux, vous devrez payer les frais de l'événement.

Par exemple : Vous vous associez avec une entreprise dans une autre ville. L'entreprise, pour quelque raison que ce soit, ne vous verse pas votre part. Nous vous facturerons tout de même les frais de participation, car nous n'avons pas de contrat ou d'accord avec l'autre entreprise.

Vous nous permettez d'augmenter les frais d'événement, avec un maximum de 5 %, au maximum une fois par an, sans qu'il soit nécessaire d'actualiser cet accord.

Organisation d'événements par FL

Vous êtes responsable de la programmation des événements ou des sessions, de leur qualité, de la sélection des partenaires commerciaux pour la logistique, des lieux, des inscriptions, etc.

Vous serez le principal contact pour tous les événements et sessions prévus et vous informerez Management 3.0 B.V. des nouveaux événements ou sessions, des changements ou des annulations en mettant à jour notre plate-forme. La facturation se fera sur la base des données de cette plate-forme.

Prix des événements par FL

Vous ou vos partenaires commerciaux déterminez le prix des événements et des sessions organisés sous la marque. Management 3.0 ne fixera aucune restriction en matière de prix. Toutefois, nous pouvons suggérer des prix minimums et nous vous recommandons vivement d'aligner vos prix sur ceux des FL dans la même région afin d'éviter de porter préjudice à la marque et à la communauté des FL.

Événements internes

Lorsque vous organisez un événement privé ou une session dans une organisation (interne), les frais habituels de l'événement s'appliquent. Vous êtes tenu d'enregistrer l'événement ou la session dans le système central, vous serez facturé comme mentionné ci-dessus.

Lorsqu'un FL est employé par une entreprise et facilite un atelier ou une session en interne, le FL doit enregistrer cet événement dans la plateforme et être facturé en conséquence.

Promotion du contenu et des événements

Les droits de licence couvrent la liste de tous vos événements et séances publiques sur le site web central de la marque, y compris leurs dates, informations détaillées et lieux. Les droits de licence comprennent également la commercialisation mondiale de la marque par la marque. Tous les produits de contenu, les événements et sessions publics proposés sous la marque doivent être répertoriés de la même manière sur l'un des sites web centraux de Management 3.0 B.V. Ils seront tous commercialisés de la même manière par les canaux dont dispose Management 3.0 B.V.

La vente directe, et le marketing pour des événements ou des sessions spécifiques, est de votre responsabilité principale et celle de vos partenaires commerciaux organisateurs. Management 3.0 vous fournira du matériel de marketing, comme des illustrations, des logos et des guides d'identité visuelle, pour vous aider.

Vous utilisez les noms officiels des ateliers Management 3.0 pour promouvoir les ateliers standard.

Par exemple : Lorsque vous ferez la promotion de l'atelier de fondation, vous ne l'appellerez pas "The Next Agile Leadership Premium Executive Event". Cependant, vous pouvez l'utiliser comme élément descriptif, tel que l'atelier de base sur le Management 3.0 : Pratiques pour les managers modernes

Participants aux événements

Vous acceptez de fournir à Management 3.0 B.V. les adresses électroniques des participants aux événements publics organisés sous la marque, dans la mesure du possible, et uniquement si la certification des participants s'applique.

Management 3.0 B.V. a le droit d'utiliser ces adresses électroniques pour effectuer des évaluations d'événements et de sessions, ainsi que pour des efforts de marketing connexes. Pour les événements et sessions privés, la fourniture des adresses électroniques des participants à Management 3.0 B.V. est toujours facultative, sauf si la certification des participants s'applique.

Management 3.0 B.V. respectera toujours les réglementations, par exemple, la RGPD.

Évaluation par les participants

Management 3.0 B.V. se réserve le droit de calculer les notes moyennes d'évaluation des événements et des sessions. Vous acceptez la publication de ces notes, lorsque cela est jugé nécessaire ou bénéfique. Management 3.0 B.V. veillera à ce que toutes les évaluations et notations vous soient communiquées.

Nous attendons de tous les FL partagent le formulaire d'évaluation officiel avec tous les participants afin de leur permettre de donner leur avis.

Au cas où les formulaires d'évaluation, ou les commentaires des participants, indiqueraient que la qualité d'un événement ou d'une session que vous avez proposé était insuffisante, il vous sera demandé d'améliorer la qualité de votre travail. Management 3.0 B.V. se réserve le droit de mettre fin à cet accord lorsque la qualité reste insuffisante. Aucun remboursement de frais ne sera effectué dans ce cas. Management 3.0 B.V. agira de manière équitable, mais en fin de compte, c'est à Management 3.0 B.V., qu'il revient de prendre cette décision.

Certification des participants

En échange de chaque formulaire d'évaluation, les participants à un événement recevront un certificat leur attribuant le niveau de participant certifié. Vous êtes tenu de confirmer les évaluations et les demandes de certification de vos participants.

Par exemple : Lorsque les participants ne sont pas satisfaits de l'atelier et vous donnent une mauvaise note, nous attendons de vous que vous approuviez l'évaluation. La confirmation de l'évaluation n'est là que pour empêcher le spamming ou l'abus.

Distribution du contenu

Les documents de marque originaux (modifiables) ne sont disponibles que pour les FL et ne seront pas mis à la disposition des autres. Management 3.0 B.V. accorde aux animateurs la permission de distribuer aux participants des versions en lecture seule (PDF) des documents.

Nous attendons d'un FL qu'il partage uniquement les versions distribuées en lecture seule (PDF) des modules discutés lors d'un atelier ou d'un événement avec tous les participants.

Collaboration des facilitateurs

Vous aurez accès à une plateforme de communication entre les facilitateurs et les créateurs sur le contenu de la marque, les événements et les sessions, où les produits et les expériences peuvent être discutés et les contributions personnelles partagées.

Limitation du présent accord

Seuls les particuliers peuvent demander cette licence. La licence est accordée aux personnes (animateurs individuels) et non aux entreprises (telles que les éditeurs, les sociétés de formation ou les organisateurs d'événements).

Résiliation du présent accord

Vous pouvez mettre fin à cet accord à tout moment. Néanmoins, vous accordez à Management 3.0 B.V. et aux autres facilitateurs agréés jusqu'à quatre semaines pour s'adapter et apporter les modifications nécessaires aux dépôts, sites web, événements et sessions. Il n'y aura pas de remboursement de la redevance annuelle de licence.

Management 3.0 B.V. peut mettre fin à cet accord lorsqu'un FL n'agit pas conformément à cet accord. Il n'y aura pas de remboursement de la redevance annuelle, tout événement à venir dans le système d'ateliers sera annulé.

Dispositions finales

La loi néerlandaise s'applique à ce contrat de licence et à tous les autres accords supplémentaires sur lesquels Management 3.0 et LF s'entendent.

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable entre Management 3.0 et le FL à la suite ou en relation avec le contrat de licence, ou à la suite ou en relation avec

d'autres accords conclus, le tribunal de Rotterdam, aux Pays-Bas sera seul compétent pour régler le litige.

Code de conduite

Nous attendons de tous les FL qu'ils respectent le code de conduite des facilitateurs Management 3.0. Le code de conduite peut être consulté sur le site web Management 3.0 ainsi que sur le support où le FL peut trouver les documents.

Se faire confiance

Nous reconnaissons que des accords formels sont nécessaires pour permettre aux entreprises de fonctionner, mais nous convenons également que nous collaborons en toute confiance. Nous nous faisons mutuellement confiance pour faire de notre collaboration un succès pour les deux parties.